

Actifs d'or - Entour'Age

Un contrat dépendance à cotisations remboursables



David Dom, directeur Santé, prévoyance et dépendance individuelle, et Valérie Gabot, responsable technique produit Prévoyance, Axa France

Une assurance dépendance pour l'assuré, mais aussi pour l'entourage, ceux que l'on nomme les aidants.

Entour'Age d'Axa comprend deux volets : le premier financier et le second d'assistance et d'accompagnement.

La garantie financière propose deux formules, l'une en cas de dépendance totale seule avec le versement d'une rente mensuelle comprise entre 500 et 3.000 euros (fixée à l'adhésion) et l'autre en cas de dépendance totale ou partielle, le montant de la rente étant alors équivalent à 50 % de la rente choisie en cas de dépendance totale.

Plusieurs options sont ouvertes : l'option Capital Premier Frais qui garantit le versement d'une somme forfaitaire de 3.500 euros dès la survenance de la dépendance totale ou partielle ; l'option Capital décès qui se scinde en deux couvertures au choix (la première prévoit le versement d'un capital à hauteur de 3.500 euros en cas de disparition de l'assuré et la seconde, dénommée Capital décès Remboursement des cotisations, permet, en cas de disparition de l'assuré sans qu'il ait été reconnu antérieurement dépendant, de percevoir un capital égal aux cotisations versées au titre de l'adhésion). Le décès doit intervenir avant le 85^e anniversaire de l'assuré.

Entour'Age dispose de nombreux services d'aide et d'assistance, notamment en cas de répit de l'aidant. A ce niveau, l'assureur met à la disposition de l'adhérent deux types de prestations : auxiliaire de vie en cas d'incapacité de l'aidant et recherche de places d'hébergement temporaire de la personne dépendante.

Le contrat prévoit aussi une aide à la recherche d'établissements spécialisés et s'engage à sélectionner pour l'assuré une liste de trois établissements répondant à ses attentes et à lui proposer des priorités d'accès à certains établissements des réseaux d'Axa Assistance.

CARACTÉRISTIQUES

- Contrat accessible entre 40 et 70 ans.
- L'état de dépendance se définit par combinaison de la grille Aggir et selon les AVQ (actes de la vie quotidienne). Il tient compte aussi de la dépendance psychique (test Folstein).
- Souscription simplifiée jusqu'à 70 ans pour une rente inférieure ou égale à 1.800 euros : une seule question relative aux affections de longue durée.
- Exemple de tarification : souscripteur âgé de 55 ans pour une rente de 1.000 euros en cas de dépendance totale. La cotisation mensuelle sera de 34,67 euros. A rajouter 18,48 euros en cas d'option pour remboursement des cotisations.

LE JURY A RETENU

Les options Capitaux décès, Premier frais et Remboursement des cotisations.

L'aide significative dans la recherche de l'établissement spécialisé.